

001

NATO - SECRET

Exemplaire No. _____

NORTH ATLANTIC MILITARY COMMITTEE

COMITE MILITAIRE DE L'ATLANTIQUE NORD

REGRADED NATO UNCLASSIFIED

Per Authority IMSM-431-99

By JACKALRE Date 1-9-94

MCM-4-65

4 Janvier 1965

MEMORANDUM POUR LES MEMBRES DU COMITE MILITAIRE

O B J E T : Besoin Militaire OTAN de Base relatif à la protection infra-rouge des bâtiments de surface (Dès que possible)

- Références :
- a. C-M(59)82 du 31 Août 1959
 - b. MC 82/2(2ème Révision)(Déc Fin) du 16 Juin 60
 - c. C-M(62)114 du 14 Novembre 1962

1. L'énoncé d'un projet de NBMR vous est soumis en Pièce Jointe 1. Ce projet s'appuie sur une proposition formulée par le Bureau Européen des Transmissions Navales.

2. Conformément à la procédure prévue par référence a et b, ce projet est soumis aux membres du Comité Militaire en vue de l'approbation du NBMR par les nations. Il est demandé à chacune des nations de bien vouloir déclarer objectivement :

a. Si elle approuve la nécessité militaire d'un tel équipement dans l'OTAN ;

b. Si le NBMR correspond à l'un de ses propres besoins militaires nationaux et, dans l'affirmative, de formuler une estimation des quantités de matériels requises et de la période à laquelle ces matériels devront être en service opérationnel.

3. Il est souligné que la menace à laquelle le présent NBMR soit permettre de répondre existe depuis un certain nombre d'années et que l'OTAN se trouve dans la nécessité immédiate de s'opposer à cette menace.

4. Vos réponses sont demandées pour le 15 Février 1965.

A.STRUCKMANN
Captain, Royal Danish Navy
Deputy Secretary

Signé : A. Struckmann

1 PIECE JOINTE
Projet de NBMR

DIFFUSION : A D E1 F G1-3

NATO - SECRET
MCM-4-65

- 1 -

Ce document comporte deux pages

IMS 2216

DECLASSIFIED-PUBLIC DISCLOSURE IMSM-0431-99 DECLASSIFIE-MISE EN LECTURE PUBLIQUE

413.49
Dec 1
Struck
1965

NATO - SECRET

PIECE JOINTE 1

ENONCE D'UN BESOIN MILITAIRE OTAN DE BASE RELATIF
A LA PROTECTION INFRA-ROUGE DES BATIMENTS DE SURFACE

(Dès que possible)

1 ROLE

2 1. Il existe un besoin de munir les navires de surface d'un
3 écran de protection infra-rouge qui les mettrait à l'abri tant
4 des engins équipés de systèmes de homing sur infra-rouges que de
5 la détection, y compris la détection par photographie infra-rouge.

6 POSSIBILITES

7 2. La protection devrait être fondée sur l'impossibilité
8 du détecteur de rayons infra-rouges de discerner la forme des
9 radiations infra-rouges du navire. On pourrait atteindre ce but
10 en ramenant la radiation thermique du navire au niveau de celle
11 du milieu environnant ; mais d'autres méthodes doivent également
12 être examinées. La méthode utilisée ne doit pas gêner les manoeu-
13 vres du navire.

14 DIVERS

15 3. A l'heure actuelle, rien n'indique que l'OTAN soit à
16 même de répondre à ce besoin.

NATO - SECRET
MCM-4-65

- 2 -

Pièce Jointe 1